

Province de Québec  
Cégep régional de Lanaudière

Procès-verbal de la 218<sup>e</sup> assemblée extraordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière tenue le mercredi 9 novembre, à 17 h 30 sous la présidence de M. Stéphane Dignard, président du conseil d'administration.

Sont présents :

Mesdames	Hélène Bailleu Caroline Otis Geneviève Perreault Andrée Saint-Georges Janie St-Georges Sonia Théberge
Messieurs	Clément Comtois Nicolas Gagnon Francis Grégoire Luc Grenier Frédéric Pellerin Sylvain Riendeau

Absences motivées :

Mesdames	Mélissa Lapierre Nancy Lapointe
Messieurs	Joffrey Bouchard Jean-François Désy Jérémy Rossi Dubuc

Participent également à l'assemblée :

Madame	Esther Fournier, directrice des ressources financières et de la Formation continue Anne Higgins, directrice des ressources humaines et des affaires juridiques par intérim
--------	---

Monsieur	Pierre Beauregard, directeur des technologies de l'information
----------	--

Absent :

Monsieur	Hugo Isabelle, directeur des ressources matérielles
----------	---

Agit à titre de secrétaire de l'assemblée :

Madame	Elianne Duchesne, agente d'administration à la direction générale et aux affaires juridiques
--------	--

## **Ouverture de l'assemblée – vérification du quorum :**

Le président de l'assemblée, M. Stéphane Dignard, souhaite la bienvenue aux membres et déclare l'assemblée ouverte.

### **218.1 Adoption de l'ordre du jour :**

*Sur proposition de Mme Andrée St-Georges, dûment appuyée par Mme Sonia Théberge,*

CARL-221109-01

*« Il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :*

*218.1 Adoption de l'ordre du jour*

*218.2 Résultat de l'audit externe et du rapport financier 2021-2022*

*a) Rapport du comité d'audit et résultats financiers annuels 2021-2022 du Cégep régional de Lanaudière et du CCTT-INÉDI*

*b) Affectation du solde de fonds à des projets particuliers*

*218.3 Adoption du plan décennal des investissements d'infrastructure de recherche 2023-2033 (PDIR)*

*218.4 Levée de l'assemblée »*

Adoptée à l'unanimité.

### **218.2 Résultat de l'audit externe et du rapport financier 2021-2022 :**

#### **A) Rapport du comité d'audit et résultats financiers annuels 2021-2022 du Cégep régional de Lanaudière et du CCTT-INÉDI**

La directrice des ressources financières explique les raisons de la tenue d'une assemblée extraordinaire pour la présentation des états financiers. Le ministère de l'Enseignement supérieur a modifié l'échéancier pour transmettre les documents accompagnés de la résolution du conseil d'administration. Elle invite ensuite la présidence du comité d'audit à faire son rapport.

La présidente du comité d'audit, Mme Andrée Saint-Georges débute son rapport en indiquant que le comité d'audit s'est réuni le 1<sup>er</sup> novembre 2022 pour la présentation des états financiers avec les auditeurs de la firme Amyot Gélinas ainsi que la directrice des ressources financières et la direction générale. Elle mentionne que les états financiers reflètent la situation financière du Cégep régional de Lanaudière. Le fondement de l'opinion avec réserve de la part des auditeurs provient d'une dérogation aux normes comptables canadiennes et la comptabilisation du ministère. Cette situation est régularisée dès 2022-2023 pour l'ensemble du réseau collégial.

L'exercice se termine avec un léger déficit de 108 550 \$. L'équipe a reçu les félicitations de la part de la firme sur le travail qui a été réalisé. Elle indique également que le rapport ÉnerCégep est seulement présenté et déposé.

En conclusion, le comité d'audit recommande l'adoption par le conseil d'administration des états financiers pour l'année 2021-2022. La présidente en profite pour remercier toute l'équipe pour le travail accompli.

La directrice des ressources financières fait la présentation du Rapport financier annuel.

Suivant la présentation au comité d'audit, les états financiers ont été présentés aux membres du CRPC le 3 novembre et seront présentés pour information dans les conseils d'établissements qui se tiendront en février 2022.

Le budget initial 2021-2022 déposé pour adoption en juin 2021 était en équilibre. Le ministère procède actuellement à l'analyse des montants accumulés aux soldes de fonds des cégeps ainsi que des revenus reportés. D'ailleurs, une mesure de récupération des surplus accumulés qui représente 985 900\$ pour le CL sera diminué en 2022-2023 des revenus reportés des années précédentes.

Suivant un retour à une quasi-normalité, le résultat de l'exercice financier 2021-2022 est déficitaire à 108 550\$ après le remboursement d'un emprunt et le virement au solde de fonds des immobilisations. Le résultat du CCTT INÉDI montre un déficit important, cependant, un plan de restructuration et de redressement a déjà été présenté par la direction du CCTT permettant de reprendre le contrôle. Le rapport ÉnerCégep est présenté et sera envoyé au ministère sans toutefois qu'une résolution soit nécessaire.

*Attendu le résultat de l'audit 2021-2022 de la firme « Amyot Gélinas S.E.N.C. », dûment mandatée;*

*Attendu le dépôt du rapport financier du ministère de l'Enseignement supérieur, le rapport des résultats ventilés ainsi que le résultat de l'audit externe au comité d'audit et au comité exécutif pour examen;*

*Attendu la recommandation du comité d'audit;*

*Sur proposition de M. Sylvain Riendeau, dûment appuyée par M. Frédéric Pellerin,*

*« Il est résolu que le conseil d'administration procède à l'adoption, pour l'exercice financier 2021-2022, des documents suivants :*

- le rapport financier annuel (RFA), incluant les notes complémentaires aux états financiers;*
- le rapport des résultats financiers ventilés du Cégep régional de Lanaudière;*
- l'état des résultats au 30 juin 2022 du CCTT-INÉDI. »*

Adoptée à l'unanimité.

## **B) Affectation du solde de fonds à des projets particuliers**

*Attendu que, selon le régime budgétaire et financier des cégeps, le surplus accumulé du fonds de fonctionnement doit, dans un premier temps, être utilisé pour résorber des résultats d'opérations déficitaires et, par la suite, pour des projets particuliers dans le fonds de fonctionnement ou d'investissement;*

*Attendu que les affectations de fonds prévues et adoptées par résolution du conseil d'administration ne doivent pas excéder le solde de fonds du Cégep;*

*Attendu que les projets réalisés à l'aide des surplus ne pourraient avoir comme conséquence des incidences récurrentes et significatives sur les coûts de fonctionnement;*

*Attendu le solde de fonds au terme de l'exercice 2021-2022;*

*Attendu la nécessité d'affecter en priorité les sommes nécessaires au déficit anticipé en 2022-2023;*

*Attendu la recommandation de la direction du Cégep régional de Lanaudière;*

*Sur proposition de Mme Janie St-Georges, dûment appuyée par Mme Sonia Théberge,*

*« Il est résolu que le conseil d'administration procède à l'adoption le tableau des affectations au solde de fonds au 30 juin 2022, tel que déposé par la direction des ressources financières et présenté au Rapport financier annuel 2021-2022. »*

Adoptée à l'unanimité.

CARL-221109-03

### **218.3 Adoption de la mise à jour annuelle du plan décennal des investissements d'infrastructure de recherche 2023-2033 :**

Le gouvernement du Québec poursuit l'optimisation des investissements dans les domaines de la recherche et de l'innovation. Il doit évaluer les priorités d'action en ce qui a trait à l'acquisition, au maintien et au développement des activités de recherche. C'est dans ce contexte que le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) demande aux cégeps de mettre à jour et de prioriser leurs projets d'infrastructure à l'intérieur d'un plan décennal d'investissements. Le MEI souhaite

par la suite être en mesure de planifier les budgets permettant de dégager des objectifs stratégiques et cibler des projets en fonction de priorités.

*Attendu l'engagement au chapitre de la recherche que le cégep poursuit dans son plan de travail;*

*Attendu les plans de développement des infrastructures et équipements de recherche produits antérieurement par le Cégep régional de Lanaudière;*

*Attendu que ces plans identifient les besoins pour nos centres d'expertise et notre centre collégial de transfert de technologie (CCTT) en matière d'espaces de travail de même que des besoins en équipements spécialisés;*

*Attendu que le ministère de l'Économie de l'Innovation souhaite connaître nos projets de même que ceux dans le réseau afin de dégager des priorités et besoins, et planifier d'éventuels investissements;*

*Sur proposition de Mme Andrée St-Georges, dûment appuyée par Mme Geneviève Perreault,*

CARL-221109-04

*« Il est résolu d'adopter le Plan décennal des investissements d'infrastructure de recherche (PDIR) 2023-2033 du Cégep régional de Lanaudière. »*

Adoptée à l'unanimité.

#### **218.4 Levée de l'assemblée :**

La séance est levée à 18 h 04.

.....  
Président d'assemblée

.....  
Secrétaire de l'assemblée